

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-CYR-LES-VIGNES**

Nombre de membres afférents au C.M. : 15
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14 + 1 pouvoir

Le deux juin deux mil vingt-deux à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles COURT, Maire.

Date de la convocation : 27/05/2022

Présents : CILLUFO Jean-Pierre, BLEIN Jacqueline, DENIS Bertrand, OLIVIER Murielle, DENIS Georges, LEBAIL Christine, PECHE Eric, DE PONCINS Arnaud, BISSAY Sylvain, BONNIER Corinne, PIAZZA BLANCHON Coralie, PONCET Romain et CROZIER Audrey

Absente excusée : Mme CONTI Béatrice

Pouvoir : Mme CONTI Béatrice a donné pouvoir à Mme BONNIER Corinne

Secrétaire de séance : Mme PIAZZA BLANCHON Coralie

Le procès-verbal rédigé à l'issue de la séance du 28 avril 2022 a été envoyé, par mail, à chacun des membres du Conseil Municipal pour lecture. Aucune remarque n'est formulée. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX POUR L'ANNÉE 2023

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de revoir les tarifs communaux. Compte tenu du contexte international (inflation), il propose d'augmenter la plupart des tarifs de location de la salle des fêtes « La Cyriade », les concessions cimetière et l'assainissement, pour l'année 2023.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal :

- Avec 14 voix pour et 1 abstention fixe les tarifs suivants :

Location « La Cyriade » :	
- Habitants de Saint-Cyr (+ 20 €).....	340 €
- Habitants extérieurs à la commune (+ 20 €)	540 €
- Apéritifs – verre de l'amitié (+ 10 €).....	140 €
- Réunions de famille après funérailles (+ 10 €)	110 €
- Associations (+ 10 €).....	110 €
- Assemblées générales d'entreprises (+ 10 €).....	310 €
- Ventes diverses (+ 50 €)	750 €
- Vaisselle (inchangé)	50 €
- Cafetière (inchangé)	10 €
- Caution (inchangé)	500 €

Il est, par ailleurs, demandé aux associations qui occupent régulièrement la salle pour leurs activités, de participer aux frais généraux :

- St Cyr Retraite active (+ 10 €) 210 €/an

- Maison des Jeunes et de la Culture (+ 10 €)..... 510 €/an

Conformément à la délibération du conseil municipal du 27 janvier 2022, ces participations sont établies pour une année scolaire (de septembre N-1 à juin N). Ces montants serviront de base à la facturation de la participation pour la période de septembre 2022 à juin 2023.

Location Maison des Associations :

- Location (inchangé) 80 €
- Caution (inchangé) 200 €

Un chèque d'acompte de 25 % du prix de la location sera demandé à la réservation (La Cyriade et Maison des Associations).

- Concessions cimetièrre (30 ans) (+ 10 €)110 € le m2
- Colombarium (30 ans) (inchangé) 800 €
- Encarts publicitaires « Petit Cyrien » (inchangé)..... 50 €

Assainissement :

- Participation pour l'assainissement collectif (PAC) (+ 100 €).....2 100 €
- Redevance : Abonnement (+ 0.78 €)58.00 € H.T./an
- Redevance : Consommation (+ 0.03 €)..... 1.48 € H.T./m3

Les tarifs ci-dessus sont applicables pour l'année 2023.

FIXATION DES TARIFS PÉRISCOLAIRES POUR L'ANNÉE 2022-2023

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de fixer les tarifs des services périscolaires (restaurant scolaire et garderie périscolaire) pour la prochaine année scolaire.

Compte tenu du contexte international (inflation), il propose d'augmenter les tarifs des repas et de la garderie.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention :

RESTAURANT SCOLAIRE :

- Décide de fixer les tarifs des repas comme suit :
 - Repas enfant (+ 0.15 €)..... 4.00 €
 - Repas adulte (+ 0.15 €) 5.10 €
 - Repas du personnel (+ 0.10 €) 1.90 €

GARDERIE PÉRISCOLAIRE :

- Décide de fixer les tarifs de la garderie comme suit :
 - Garderie du matin (7 h 15 – 8 h 20) (+ 0.10 €) 2.00 €
 - Garderie du soir (16 h 30 – 18 h 30) (+ 0.10 €)..... 2.50 €
- Décide de fixer le prix forfaitaire de la garderie périscolaire pour les enfants abonnés au service de transport scolaire (+ 8.00 €)..... 80.00 €

De plus, le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, décide de maintenir le système de pénalités pour les non-inscrits aux mêmes tarifs :

- Enfant non inscrit au restaurant scolaire : prix du repas 7.00 €
- Enfant non inscrit à la garderie du matin 3.00 €
- Enfant non inscrit à la garderie du soir..... 4.00 €

Les tarifs ci-dessus sont applicables pour l'année scolaire 2022-2023.

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES DE BELLEGARDE EN FOREZ

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a rencontré les responsables du Centre de Loisirs de Bellegarde-en-Forez créé par l'Association Familles Rurales. Ce centre de loisirs est ouvert à chaque période de vacances scolaires et accueille (pour environ 40 % de ses effectifs) des enfants de Saint-Cyr-les-Vignes.

Les responsables du Centre de Loisirs ont fourni un budget prévisionnel pour l'année à venir et demandent à Monsieur le Maire une participation de la Mairie de Saint-Cyr-les-Vignes.

Monsieur le Maire indique qu'aucune structure de loisirs existe sur la commune pour l'accueil des enfants en période de vacances scolaires. Il propose que la Mairie participe au financement de cette structure d'accueil.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité :

- Décide de verser une subvention de fonctionnement de 500 € à l'Association Familles Rurales de Bellegarde en Forez pour participer au financement du Centre de Loisirs.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – ANNÉE 2021

Conformément aux articles L 2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales, M. le Maire présente à l'Assemblée délibérante le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis sur le rapport ci-annexé.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré :

- Approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2021 tel que présenté.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Ateliers informatiques** : Un conseiller numérique de la C.C.F.E. a proposé une formation pour les habitants de la commune, limitée à 8 places à chaque fois. Des personnes de l'Association St Cyr Retraite Active ont répondu présentes (6 pers). Les sessions durent 2h00. Le 31 mai et 1er juin, le thème était : traitement de textes, gestion clavier, souris et mise en page. Le 29 juin de 14 h à 16 h : gérer sa boîte mail ; il reste encore 2 places. Il y a aussi, si besoin, une possibilité de former un groupe pour utiliser l'application Illiwap.

- **Recensement de la population 2023** : le recensement aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023. Jacqueline Blein sera nommée coordonnateur.
- **Nettoyage de l’Eglise** : Une société de nettoyage viendra le lundi 13 juin. Le 15 juin fin du nettoyage par les personnes de la commune.
- **Prochain conseil municipal** : jeudi 7 juillet 2022

FAIT à ST CYR LES VIGNES,
Le 9 juin 2022



Le Maire,
Gilles COURT